

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION N° 0001/DC/MINTSS/CMPPM/2018 DU 22 FEVRIER
2018 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ENREGISTREMENT
AUDIOVISUEL ET D'ARCHIVAGE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE**

FINANCEMENT : BIP

IMPUTATION : 52-41-543-10-320015-2271

EXERCICE 2018

FEVRIER 2018

SOMMAIRE

<u>PIECE I-AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION</u>	<u>3</u>
<u>PIECE II-REGLEMENT DE LA CONSULTATION</u>	<u>8</u>
II.1 Dossier de consultation	9
II.2 Préparation des offres	9
II.3 Dépôt des offres	10
II.4 Ouverture des plis et évaluation des offres	10
II.5 Attribution de la lettre commande	11
<u>PIECE III-MODELES D'ANNEXES</u>	<u>12</u>
III.1 Lettre de soumission	13
III.2 Modèle de caution de soumission	14
III.3 Description technique des prestations	15
III.4 Cadre du détail estimatif, descriptif et quantitatif	17
III.5 Tableau de comparaison des offres	18
III.6 Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics	28
<u>PIECE IV-PROJET DE LETTRE COMMANDE</u>	<u>19</u>

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE
DEMANDE DE COTATION**

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

**Avis de Demande de Cotation N°0001/DC/MINTSS/CMPM/2018 du 22 fevrier 2018 pour
l'Acquisition d'équipement d'enregistrements audiovisuel et d'archivage au Ministère
du Travail et de la Sécurité Sociale**

Financement : BIP 2018.

1. Objet de la consultation

Dans le cadre du renforcement de la communication sur les activités du sous-secteur Travail, le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale lance une consultation pour l'acquisition d'équipement d'enregistrement audiovisuel et d'archivage.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment : (Cf. Termes de Référence).

3. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux prestataires de droit camerounais.

4. Financement

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2018 sur la ligne d'imputation budgétaire n°52-41-543-10-320015-2271

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **Dix Millions (10 000 000) F CFA** Toutes Taxes Comprises.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des marchés publics du MINTSS porte 111 téléphone 222230560 dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme de Vingt mille (20 000) FCFA au Trésor Public.

7. Acquisition du dossier de consultation

Le dossier peut être obtenu au Service des marchés publics du MINTSS porte 111 téléphone 222230560 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Vingt mille (20 000) francs CFA** payable au Trésor Public.

8. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir au Service des marchés publics du MINTSS, au plus tard le **23 mars 2018 à 13 heures** et devra porter la mention

*« Avis de demande de cotation N°0001/DC/MINTSS/CMPM/2018 du 22 mars 2018 pour
l'Acquisition d'équipement d'enregistrement audiovisuel et d'archivage au Ministère du
Travail et de la Sécurité Sociale*

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **Deux Cent Mille (200 000) FCFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Avis de Demande de Cotation N° 01 /DC/MINTSS/CMPM/2018 du 2 FEV 2018 pour
l'Acquisition d'équipement d'enregistrements audiovisuel et d'archivage au
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Financement : BIP 2018.

1. Objet de la consultation

Dans le cadre du renforcement de la communication sur les activités du sous-secteur Travail, le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale lance une consultation pour l'acquisition d'équipement d'enregistrement audiovisuel et d'archivage.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment : (Cf. Termes de Référence).

3. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux prestataires de droit camerounais.

4. Financement

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2018 sur la ligne d'imputation budgétaire n°52-41-543-10-320015-2271

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **Dix Millions (10 000 000) F CFA** Toutes Taxes Comprises.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des marchés publics du MINTSS porte 111 téléphone 222230560 dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme de Vingt mille (20 000) FCFA au Trésor Public.

7. Acquisition du dossier de consultation

Le dossier peut être obtenu au Service des marchés publics du MINTSS porte 111 téléphone 222230560 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA payable au Trésor Public.

8. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir au Service des marchés publics du MINTSS, au plus tard le 3 MARS 2018 à **13 heures** et devra porter la mention

« Avis de demande de cotation N° 01 /DC/MINTSS/CMPM/2018 du 2 FEV 2018 pour
l'Acquisition d'équipement d'enregistrement audiovisuel et d'archivage au Ministère
du Travail et de la Sécurité Sociale

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **Deux Cent Mille (200 000) FCFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.

produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera le 23 MARS 2018 à 14 heures par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale dans la salle de Conférences porte 117.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

11. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **un (01) mois** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

12. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés publics du MINTSS porte 111 téléphone 222230560.

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48 »

Yaoundé, 22 FEV 2018

Pour le Ministre du Travail
et de la Sécurité Sociale
et par Délégation
Le Secrétaire Général



RAZACK Johny

Copies :

- ARMP ;
- Président CMPM ;
- Service des Marchés Publics/MINTSS ;
- Affichage.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en original ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera le **23 mars 2018 à 14 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale dans la salle de Conférences porte 117.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

11. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **un (01) mois** à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

12. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés publics du MINTSS porte 111 téléphone 222230560.

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48 »

**Pour le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale et par Délégation
(é) Le Secrétaire Général**

RAZACK JOHNY

Copies :

- ARMP ;
- Président CPM ;
- Service des Marchés Publics/MINTSS ;
- Affichage

MINISTRY OF LABOUR AND SOCIAL SECURITY

Request for Quotations No.0001/DC/MINTSS/CMPM/2018 of 22nd February 2018 to acquire an Audio-Visual Recording and Archiving Equipment in the Ministry of Labour and Social Security

Funding: 2018 PIB.

5. Purpose

With a view to boosting communication on the activities of the Labour sub-sector, the Minister of Labour and Social Security hereby launches a Consultation for the acquisition of an Audiovisual Recording and Archiving Equipment.

6. Nature of Provisions

Provisions of this request include notably: (See Terms of Reference).

7. Participation and Origin

This Request is opened to Companies under Cameroonian Law.

8. Funding

Provisions of this Consultation shall be financed by MINTSS PIB of the 2018 Financial Year under the Budgetary Head No.52-41-543-10-320015-2271

5. Estimated Cost

The estimated cost of this provisions amounts to **FCFA (10,000,000) Ten million**, Taxes Included.

6. Consultation of the Tender File

The Tender file can be consulted from the Contract Service of MINTSS during working hours, Room No. 111, Phone 222 23 05 60, as from the publication of this notice , upon presentation of a payment slip of a non-refundable amount of **FCFA Twenty thousands (20,000)**, issued by the Public Treasury.

7. Acquisition of the Tender File

The Tender File can be obtained from the Public Contract Services of MINTSS, Room No.111, and telephone 222 23 05 60 as from the publication of this Request, upon presentation of a payment slip of a non-refundable amount of **FCFA Twenty thousands (20,000)**, payable at the Yaounde Public Treasury.

8. Submission of Bids

Each bid drafted either in English or French in seven (07) copies including one original and six (06) photocopies labelled as such, shall be submitted to the Public Contract Services of MINTSS, Room No. 111, Phone 222 23 05 60, on **23rd march 2018 at 1:00 pm**, local time latest and shall bear the following inscription:

“ Request for Quotations No0001/DC/MINTSS/CMPM/2018 of 22 February 2018 to acquire an Audiovisual Recording and Archiving Equipment in the Ministry of Labour and Social Security”

“To be opened only during the bid-opening session”

9. Admissibility of Bids

Each bidder shall attach to their administrative documents, a bid bond worth **FCFA Two Hundred Thousands (200,000)** issued by a first class financial institution approved by the Ministry of Finances.

For the file not to be rejected, other administrative documents shall be duly provided in originals or certified true copies signed by the competent services or the issuing department. They shall not be older than three (03) months as from the bid submission deadline or not be established after the effective and closing date of this Request for Quotations.

Any bid which does not comply with provisions of this Request for Quotations shall be declared inadmissible. Notably the absence of the Bid Bond issued by a first class bank approved by the Ministry of Finances or failing to comply with templates of the Request for Quotation File will lead to the outright rejection of the bid with no possible appeal.

10. Opening of Bids

The opening of bids shall take place at the Conference Hall of the MINTSS on the **23rd march 2018 at 02:00 pm** prompt, local time, by the Ministerial Tender Board of the Ministry of Labour and Social Security, Room No.117.

Only bidders or one of their duly mandated representatives shall be called upon to attend this ceremony.

11. Delivery period

The maximum time limit provided for by the Project Owner for the above-mentioned provisions is of **One (01) month** as from the notification of the Service Order to the contracting party.

12. Validity of Bids

Bidders shall remain bound to their bids during ninety (90) days as from the deadline prescribed for the submission of bids.

13. Additional Information

Additional information can be obtained from the Public Contract Services of MINTSS, Room No.111, telephone 222 23 05 60, during working hours.

“For any corruption attempt or malpractice, please do call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 48”

Yaounde, 22 February 2018

**For the Minister of Labour
and Social security and by Delegation**

(sgn) The Secrétaire Général

RAZACK JOHNY

Copies:

- ARMP;
- CPM Chairperson;
- Public Contract Service of MINTSS;
- Pasting.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 Le dossier de consultation

Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le dossier de consultation est composé de :
- (a) L'avis de consultation ;
 - (b) Les spécifications techniques ;
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (d) Le modèle de soumission ;
 - (e) Le projet de lettre commande ;
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le Dossier de Cotation.

1.2 Préparation des offres

Langue des l'offres

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant des offres seront rédigées en français ou en anglais.

Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) la soumission, datée et signée ;
- (b) le dossier administratif constitué des pièces suivantes datant de moins de trois (03) mois :
 - 1- la carte de contribuable ;
 - 2- l'attestation de non redevance datant moins de trois (03) mois ;
 - 3- la quittance d'achat du dossier de cotation d'un montant de Vingt Mille (20 000) FCFA ;
 - 4- la caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de Deux Cent mille (200 000) F CFA;
 - 5- l'attestation de domiciliation bancaire, délivrée par une banque agréée par le MINFI ;
 - 6- certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
 - 7- l'attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;
 - 8- l'attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence de l'entreprise.
- (c) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (d) le projet de lettre commande, rempli, daté et signé.
- (e) **la déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années et la non figuration sur la liste annuelle des entreprises défaillantes établie par le Ministère des marchés Publics.**

Offre

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a. hors taxes (HTVA)

Et

- b. toutes taxes compris (TTC).

4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les spécifications techniques de la prestation à exécuter dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque poste et les délais qu'il propose pour l'exécution de la lettre commande en produisant des prospectus.

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de lettre-commande.

Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en F CFA.

Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'avis de consultation.

Dépôt des offres**Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et sept (07) copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué à l'adresse indiquée dans l'avis de consultation et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans l'avis de consultation.

Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de consultation.

Ouverture des plis et évaluation des offres**Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Evaluation et Comparaison des offres

10.1 La Commission de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettre pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Attribution de la lettre commande**Attribution de la lettre commande**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux caractéristiques techniques contenus dans le Dossier de Consultation, et est la moins disante.

Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la lettre-commande ;
- d) Le délai de livraison.

Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission ainsi que les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande ;
- (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

MODELES D'ANNEXES

LETTRE DE SOUMISSION

Date:

DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINTSS/CMPM/2018 DU _____

A Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser les prestations relatives à l'acquisition d'équipements d'enregistrement audiovisuel et d'archivage au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, conformément à la Demande de cotation et pour la somme deF CFA (en lettre)FCFA (en chiffre) Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les caractéristiques techniques précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai de

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la lettre commande, une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Le _____

Signature _____

Nom et qualité du signataire pour
le compte du Candidat

MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage], « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'entreprise , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet la consultation], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à, le

[signature de la banque]

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINTSS/CMPM/2018 DU _____ POUR L'AQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL ET D'ARCHIVAGE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Date limite de remise des offres.....

Description technique des prestations

EQUIPEMENTS D'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL ET D'ARCHIVAGE

➤ **22 canaux soit 10 TV radios et 12 radio (en mono)**

Stream MultiRec est un logiciel avancé d'enregistrement vidéo / audio pour l'enregistrement numérique des chaînes TV et radio. L'utilisateur a juste besoin de régler la source du signal, les paramètres de codage, le temps de stockage pour les données enregistrées. Stream MultiRec enregistrera non-stop 24 heures par jour sans aucune assistance. Le nombre de canaux suivis est défini par l'utilisateur et limité uniquement par les spécifications du serveur.

CE SYSTÈME D'ENREGISTREMENT STREAM OFFRE UN ACCÉDÉ SUR L'INTERFACE WEB, SUR PC ANDROID, IOS ET WINDOWS TELEPHONE

Fonctions de recherche de fragments de média et de blocs de publicité

- Basé sur les technologies d'empreintes digitales audio et vidéo brevetées par les laboratoires de streaming, qui comparent en réalité les empreintes digitales des fichiers d'échantillons aux données extraites du signal analysé ;
- Le fichier SAMPLE peut être n'importe quel fichier vidéo importé ou pré-enregistré ;
- Pas besoin de filigrane ;
- Détection de publicité AUTOMATIQUE, détection de promos ou toute autre correspondance de contenu ;
- Les fonctions d'autorisation des utilisateurs et d'administration permettent à l'utilisateur d'accéder à certaines chaînes et à certains modèles de recherche ;
- Analyser rétrospectivement le matériel déjà enregistré x16;
- Stabilité de la recherche et de l'appariement même si l'émission est modifiée (transcodage, blocage, changement de rapport signal / bruit) ou mise à l'échelle / réduction d'échelle ;
- Les exigences matérielles faibles permettent de rechercher jusqu'à 128 échantillons vidéo simultanément dans un canal de la plate-forme avec un processeur quad-core.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES:

- Démultiplxer MPTS pour enregistrer les services choisis ;
- Enregistrement des flux de transport en format original, ou diminution de la résolution et / ou du débit binaire par transcodage pour réduire la taille du fichier ;
- Diffusion en continu de flux TSEG MPEG-2 préenregistrés (Multicast / Unicast) ou HLS sur Internet pour la surveillance visuelle à distance du signal TV entrant afin de confirmer que le signal a bien été archivé ;
- Prise en charge du disque dur de toute capacité, niveaux RAID, stockages réseau (NAS) ;
- Restauration automatique de l'enregistrement après le redémarrage du matériel;
- Redondance N + 1, surveillance de l'état du serveur, des disques durs de l'OS, des interfaces réseau ;
- Le logiciel surveille automatiquement les performances de chaque canal et les performances globales du système, ce qui permet de contrôler et d'ajuster de manière flexible le chargement du serveur ;
- Enregistrement non-stop ou liste d'enregistrements basée sur chaque canal ;
- L'intégration avec le système de surveillance Stream MultiScreen permet d'enregistrer de la vidéo avec des alarmes et des avertissements définis par l'utilisateur. Les modèles d'enregistrement sont 30 secondes avant l'alarme, 30 secondes après l'alarme ;

Chronologie spéciale pour la visualisation de l'ensemble de l'historique d'enregistrement (démarrage / arrêt, pas de signal, pas d'enregistrement, blocs de publicité, etc.) permet une navigation facile dans les archives, la recherche et le téléchargement des fragments nécessaires.

- L'autorisation de l'utilisateur facilite la connexion simultanée, le téléchargement et la visualisation en temps réel des données enregistrées pour plusieurs utilisateurs ;
- Heure, date, n'importe quel texte peut être placé n'importe où sur une vidéo en utilisant les tailles de polices, les couleurs.

➤ CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de certificat de garantie sur site d'au moins 01 an;
- Absence de photographie des équipements proposés;
- Absence de proposition de marque des équipements ;

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINTSS/CMPM/2018 DU _____ POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS
D'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL ET D'ARCHIVAGE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Date limite de remise des offres.....

III.4 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(à remplir par le Candidat)

Référence mercureiale	Désignation	Description détaillée de chaque poste de la commande	Unité	Quantité
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			
	-			

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINTSS/CMPM/2018 DU _____ POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS
D'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL ET D'ARCHIVAGE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Date limite de remise des offres.....

III.5 Cadre du détail estimatif, descriptif et quantitatif
(à remplir par le Candidat)

Référence mercuriale	Description détaillée des prestations	Unité	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total (En chiffres)
-					
-					
-					
-					
-					
-					
-					
-					
			Montant total HT		
				TVA (à préciser)	
				AIR à préciser	
			Montant total TTC		

Arrêté le présent devis estimatif à la somme deFCFA Toutes Taxes Comprises (TTC)

-Délai d'exécution.....

Lieu d'exécution/livraison.....

COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINTSS/CMPM/2018 DU _____ POUR L'AQUISITION D'EQUIPEMENTS
D'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL ET D'ARCHIVAGE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Date limite de remise des offres.....

Tableau de comparaison des offres

N°	Nom des soumissionnaires et adresse	Spécifications techniques	Délai d'exécution	Vérification des opérations arithmétiques	Montant Total TTC	Observations
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature

PROJET DE LETTRE COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work- Fatherland

MINISTRY OF LABOUR AND SOCIAL
SECURITY

LETTRE-COMMANDE N°...../LC/MINTSS/2018

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINTSS/CMPM/2018 DU _____
POUR L'AQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL ET
D'ARCHIVAGE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Maître d'Ouvrage : Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

TITULAIRE :

B.P: _____, Tel _____ Fax : _____
N° R.C : _____ N° Contribuable : _____ RIB : _____

OBJET :

LIEU LIVRAISON: MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

MONTANT EN FCFA :

HTVA	
T.V.A(à préciser)	
AIR (à préciser)	
TTC	
Net à mandater	

DELAI:

FINANCEMENT : BIP MINTSS 2018 :

IMPUTATION : 52-41-543-10-320015-2271 :

SOUSCRITE LE.....

SIGNEE LE

NOTIFIEE LE

ENREGISTREE LE

ENTRE :.....

Représentée par
ci-après désigné :

"LE MAITRE D'OUVRAGE"

D'UNE PART,

ET

La Société
B.P: _____, Tel _____ Fax : _____
N° R.C : _____ N° Contribuable : _____ RIB : _____

représentée par
ci-après désignée.....

"LE COCONTRACTANT"

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I-GENERALITES	23
ARTICLE 1-OBJET DE LA LETTRE COMMANDE.....	23
ARTICLE 2-PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	23
ARTICLE 3-PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE	23
ARTICLE 4-TEXTES GENERAUX	23
ARTICLE 5-ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR.....	24
ARTICLE 6-DELAJ ET LIEU D'EXECUTION	24
ARTICLE 7-DOMICILE DU COCONTRACTANT	24
CHAPITRE II-EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE	24
ARTICLE 8-ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT.....	24
ARTICLE 9-CONSISTANCE DES PRESTATIONS	24
ARTICLE 10-DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 11-INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 12-RECEPTION DES PRESTATIONS.....	24
ARTICLE 13-GARANTIE.....	25
ARTICLE 14-ASSURANCE	25
CHAPITRE III-DISPOSITIONS FINANCIERES	25
ARTICLE 15-GENERALITES - PRIX	25
ARTICLE 16-MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE.....	25
ARTICLE 17-MODALITES DE PAIEMENT	25
ARTICLE 18-DOMICILIATION BANCAIRE.....	25
ARTICLE 19-REGIME FISCAL.....	26
ARTICLE 20-TIMBRE ET ENREGISTREMENT	26
CHAPITRE IV-DISPOSITIONS DIVERSES.....	26
ARTICLE 21-EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE.....	26
ARTICLE 22-LITIGES	26
ARTICLE 23-RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	26
ARTICLE 24-VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE	26

GENERALITES

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet l'acquisition d'équipements d'enregistrement audiovisuel et d'archivage au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

La description des prestations est indiquée à l'article 10 ci-après.

PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est passée après cotation.

PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité:

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission et ses propositions dans toutes formes ;
- les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses ;
- les techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités;
- le détail estimatif, descriptif et quantitatif.

TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
2. Les textes régissant les corps de métier ;
3. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
4. le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. Le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
6. Le décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
7. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics
9. La circulaire n°001/C/MINFI/2014 du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;
10. Les normes en vigueur ;
11. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

DEFINITION ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :

- le chef de Service du Marché est le Directeur des Affaires Générales. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- l'Ingénieur du marché est le Chef de la Cellule de Communication. Il est responsable du suivi technique du marché.

DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à un (01) mois à compter de la date de notification de la présente lettre commande.

L'exécution des prestations se fera au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

DOMICILIATION DU COCONTRACTANT

Le cocontractant fait élection de domicile

à
BP
Tél.:
FAX

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le fournisseur a pour mission de livrer les fournitures telles que décrites dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur et du Chef de Service du Marché, et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre-commande.

CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du cocontractant comprennent l'achat des équipements, la livraison, l'installation, les frais d'assurance.

RECEPTION DES PRESTATIONS

L'Administration fixera la date de la réception provisoire qui sera effectuée en présence du cocontractant par une commission composée comme suit :

- Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant.....Président ;
- Le Sous-directeur du budget, du Matériel et de la Maintenance.....Membre ;
- Le Chef de la Cellule de Communication-----Rapporteur ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics.....Membre ;
- Le Comptable-Matières compétent.....Membre ;
- Le Prestataire.....Membre.

Elle vérifiera la conformité de la qualité des prestations avec les prescriptions de la lettre commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception. Le fournisseur doit produire une garantie de 2% du Montant du marché TTC pour une durée d'un an à compter de la réception provisoire.

La même commission procédera à la réception définitive un an à compter de la date de la réception provisoire.

GARANTIE

Les fournitures objet de la présente lettre-commande sont sous garantie pour une durée d'un (01) an à compte de la date de réception provisoire. Le fournisseur devra assurer leur maintenance pendant cette période et remplacera toutes les pièces défectueuses le cas échéant.

Un contrat de service après-vente pourra être négocié avec le fournisseur à l'issue de la période de garantie.

ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. L'Administration doit être dégagée de toutes obligations.

CHAPITRE III-DISPOSITIONS FINANCIERES

GENERALITES - PRIX

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de.....

.....F CFA TTC (..... FRANCS CFA
TOUTES TAXES COMPRISES). Conformément au détail estimatif joint en annexe.

MODALITES DE PAIEMENT

17.1 Avance de démarrage

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage des fournitures.

Les paiements se feront après réception provisoire sur présentation du procès-verbal joint aux factures.

DOMICILIATION BANCAIRE

L'Administration se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au compte bancaire n° ouvert auprès de la (Nom de la banque)au nom de (Cocontractant)

REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

DISPOSITIONS DIVERSES

EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre commande sont édités par les soins du cocontractant et diffusés par le Maître d'Ouvrage.

LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par le maître d'ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à la notification de l'ordre de service au cocontractant.

PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N°...../DC/CMPM/MINTSS/2017
DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/MINTSS/CMPM/2018 DU _____ POUR
L'AQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL ET D'ARCHIVAGE
AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

AVEC LA SOCIETE.....

FINANCEMENT : BIP MINTSS 2018 :

IMPUTATION : **52-41-543-10-320015-2271**

DELAI D'EXECUTION : un (01) mois

Montant du marché en FCFA :

HTVA	
T.V.A (à préciser)	
AIR (à préciser)	
TTC	
Net à mandater	

Lue et acceptée par le fournisseur

Yaoundé, le _____

Signée par le Maître d'ouvrage,

Yaoundé, le _____

Enregistrement

Yaoundé, le _____

PIECE N° V :

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE
DES MARCHES PUBLICS**

I. BANQUES

1. Afriland First Bank (AFB) ;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM) ;
3. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) ;
4. Citi Bank N.A. Cameroon ;
5. Commercial Bank of Cameroon (CBC) ;
6. Ecobank Cameroun (EBC) ;
7. National Financial Credit Bank (NFC BANK) ;
8. Société Commerciale de Banque-Cameroun (CA-SCB) ;
9. Société Générale de Banque au Cameroun (SGBC) ;
10. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) ;
11. Union Bank of Cameroon PLC (UBC) ;
12. United Bank for Africa (UBA) ;
13. la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BCPME).

II- Compagnies d'assurances

1. Chanas assurances S.A., B.P. : 109, Douala ;
2. Activa Assurances S.A., B.P. : 12 970, Douala ;
3. Zenithe Insurance S.A., B.P. : 1540, Douala.